

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

**Création d'un ouvrage de lutte contre les inondations - bassin versant de la Lézarde nord et RD52 sur le territoire des communes de Epouville, Etainhus, Angerville l'Orcher et Manéglise**

---

**Communauté d'Agglomération Havraise**

---

Il sera procédé **du mardi 8 novembre 2016 au jeudi 8 décembre 2016 inclus**, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique concernant la réalisation d'un ouvrage de lutte contre les inondations sur le bassin versant de la Lézarde nord et RD 52, une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire présentée par la Communauté d'Agglomération Havraise.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Angerville l'Orcher, Epouville, Etainhus et Manéglise, commune siège de l'enquête.

Elle porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2. 1. 5. 0, 3.2.3.0 et 3. 2. 5. 0**.

Les ouvrages de ce programme permettront de maîtriser les ruissellements pour des pluies d'occurrence décennale, et éviter le risque de pollution du milieu naturel (dont la ressource en eau souterraine) lié aux ruissellements. Il contribuera à réduire la fréquence et l'ampleur des inondations sur les communes de Manéglise et d'Epouville ainsi que sur les agglomérations de Montivilliers, Harfleur et Le Havre.

Madame Michèle Vistosi, juriste, en activité, est désignée comme commissaire enquêteur titulaire et madame Sylvie Bonhomme, professeur, en activité, comme suppléante.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique est la préfète du département de la Seine-Maritime.

Pendant la durée de cette enquête, le dossier et un registre sont déposés dans les mairies des communes de Angerville l'Orcher, Epouville, Etainhus et Manéglise où les intéressés peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Les observations, propositions et contre propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante: [mairie.maneglise@wanadoo.fr](mailto:mairie.maneglise@wanadoo.fr)
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Manéglise - Place de la Mairie - 76133 Manéglise,
- reçues en personne par le commissaire enquêteur à la mairie de : Manéglise : mardi 8 novembre 2016 de 14 heures à 17 heures et jeudi 8 décembre 2016 de 14 heures à 17 heures - Epouville : samedi 19 novembre 2016 de 10 heures à 12 heures - Angerville l'Orcher : mercredi 23 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures - Etainhus : vendredi 2 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toutes informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Communauté d'Agglomération Havraise - Hôtel d'Agglomération - 19 rue Georges Braque - 76085 Le Havre cedex (tel : 02 35 22 25 25).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet de la préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.

